

Art. 2. Dit besluit wordt aan betrokkene medegedeeld.

Art. 3. Dit besluit treedt in werking de dag waarop het ondertekend wordt.

Art. 4. De Minister van Mobiliteit en Vervoer is belast met de uitvoering van dit besluit.

Namen, 26 mei 2016.

De Minister-President,

P. MAGNETTE

De Minister van Leefmilieu, Ruimtelijke Ordening,

Mobiliteit en Vervoer en Dierenwelzijn,

C. DI ANTONIO

SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

[2016/202999]

Aménagement du territoire

Par arrêté ministériel du 17 mai 2016 qui entre en vigueur le 17 mai 2016, M. André Delecour, directeur de la Direction de Liège 1 de la Direction générale opérationnelle Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine et Energie, est remplacé en qualité de fonctionnaire délégué, par M. Olivier Lejeune, attaché, du 17 au 20 mai 2016 inclus.

Par arrêté ministériel du 17 mai 2016 qui produit ses effets le 2 mai 2016, M. Christian Peeters, directeur a.i. de la Direction du Luxembourg de la Direction générale opérationnelle Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine et Energie, est remplacé en qualité de fonctionnaire délégué, par M. Jean-Paul Stoffel, attaché qualifié, du 2 au 13 mai 2016 inclus.

BINCHE. — Un arrêté ministériel du 2 mai 2016 fixe définitivement le périmètre du site à réaménager n° SAR/LS298 dit "Ancien atelier de confection Lescalier" à Binche et comprend la parcelle cadastrée à Binche, 1^{re} division, section B, n° 751P.

Le plan annexé à l'arrêté peut être consulté à la Direction de l'Aménagement opérationnel de la Direction générale opérationnelle Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine et Energie.

CINEY. — Un arrêté ministériel du 4 mai 2016 approuve le plan communal d'aménagement dit "Ronveaux" dont l'élaboration en vue de réviser le plan de secteur de Dinant-Ciney-Rochefort a été décidée par arrêté ministériel le 19 juillet 2010.

FLEURUS. — Un arrêté ministériel du 13 mai 2016 modifie la composition de la Commission consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité de Fleurus suivant la proposition contenue dans la délibération du conseil communal du 29 février 2016.

La liste des membres peut être consultée auprès de la DGO4, Département de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, Direction de l'Aménagement local, rue des Brigades d'Irlande 1, 5100 Jambes, et auprès de l'administration communale de et à Fleurus.

HUY. — Un arrêté ministériel du 17 mai 2016 modifie la composition de la Commission consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité de Huy, suivant la proposition contenue dans la délibération du conseil communal du 22 mars 2016.

La liste des membres peut être consultée auprès de la DGO4, Département de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, Direction de l'Aménagement local, rue des Brigades d'Irlande 1, 5100 Jambes, et auprès de l'administration communale de et à Huy.

LA LOUVIERE. — Un arrêté ministériel du 22 avril 2016 fixe définitivement le périmètre du site à réaménager n° SAR/LS299 dit "Masquelier aciers" à La Louvière (Houdeng-Goegnies) et comprend les parcelles cadastrées à La Louvière (Houdeng-Goegnies), 12^e division, section C, n°s 140/02F10, 140/3E, 140/07 et 141/03G.

Le plan annexé à l'arrêté peut être consulté à la Direction de l'Aménagement opérationnel de la Direction générale opérationnelle Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine et Energie.

MANAGE. — Un arrêté ministériel du 6 mai 2016 modifie la composition de la Commission consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité de Manage suivant les propositions contenues dans la délibération du conseil communal du 22 mars 2016.

La liste des membres peut être consultée auprès de la DGO4, Département de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, Direction de l'Aménagement local, rue des Brigades d'Irlande 1, 5100 Jambes, et auprès de l'administration communale de et à Manage.